



AU 28 MAI 2024

MARATHON DU CHER 9 JUIN 2024

Le Conseil départemental du Cher ainsi que les villes de Bourges et Vierzon s'associent avec le soutien du Comité départemental d'athlétisme, pour créer un événement sportif de grande ampleur dans notre territoire : le Marathon du Cher, le 9 juin 2024.

A cette occasion, trois courses sont proposées aux participants sur trois distances distinctes :

- Un marathon, épreuve de 42,195 km. Le départ se fera de la Cathédrale de Bourges en passant par Marmagne, Mehun-sur-Yèvre, Foëcy, pour atteindre Vierzon le long du canal de Berry et arriver au Parc des Expositions à Vierzon.
- Un semi-marathon d'une distance de 21,1 kilomètres. Le départ du parcours se fera place du château médiéval à Mehun-sur-Yèvre. Il empruntera ensuite les berges du canal de Berry pour rallier l'arrivée au Parc des Expositions à Vierzon.
- Le 10 kilomètres permettra aux coureurs de tous niveaux de participer à l'événement. Au départ de Foëcy, le parcours empruntera les abords du canal de Berry pour arriver au Parc des Expositions à Vierzon.

Les départs seront donnés à 9h.

Pour le bon déroulement de cet événement, des modifications de circulations et stationnement seront mises en place :

La circulation et le stationnement des véhicules (y compris bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés) sont interdits sur le parcours emprunté par les compétiteurs.

Le parcours des 3 courses :

Parcours commun depuis la commune de Foëcy, par le chemin de halage du canal de Berry (interdit aux piétons, vélos et trottinettes sur la partie cyclable située entre la limite de la commune de Foëcy et la rue Alphonse Pradat de 8h45 à la fin de l'épreuve), rue Étienne Dolet (en traversée de voie),

chemin des Varennes, chemin de halage du canal de Berry, écluse du Pré d'Anet, chemin du Pré d'Anet, Jardin de l'Abbaye, square Lucien Beaufrère, rue de l'Abbaye, place Fernand Micouraud, passage Voltaire, place Aimé Césaire,

Puis, pour **l'épreuve des 10km** :

- promenade Victor Schoelcher vers la gauche, puis pont Molière, quai d'Yèvre, rue Miranda de Ebro (en traversée de voie) et place de la Libération pour l'arrivée sur le site du Parc des Expositions au plus tard vers 10h15

Puis, pour **l'épreuve du Marathon et du Semi-Marathon** :

- promenade Victor Schoelcher vers la droite puis rue du Général de Gaulle (en traversée de voie), itinéraire cyclable VR46, rue Camille Desmoulins (en traversée de voie), place du Cirque National Amédée (couloir au plus près de la rue Camille Desmoulins), place du Cirque National Amédée (couloir au plus près de la rue François Mitterrand), rue François Mitterrand (en traversée de voie), rue Garibaldi, place François Mitterrand, chemin de halage du canal de Berry, rue Alphonse Pradat, rue Anatole France, rue de l'Abricot, rue du Champanet, chemin de halage de l'Yèvre, rue de la Piscine, rue du Champanet, pont Jean Monnet, rond-point des villes jumelées, rue Miranda de Ebro, chemin du halage du Cher, rue de Jérusalem, rue Miranda de Ebro et place de la Libération pour l'arrivée sur le site du Parc des Expositions au plus tard vers 15h.

Une mise en impasse sera instaurée sur un certain nombre de voies du parcours ou débouchant sur celui-ci.

Un contournement de proximité de l'épreuve sportive sera proposé pour tous les véhicules légers en transit circulant depuis Châteauroux vers le centre-ville et depuis le quartier Pillot-Genette vers le centre-ville.

Une signalisation appropriée sera mise en place pour avertir les usagers de la route.

L'interdiction de circulation et de stationnement est également effective,

- du vendredi 7 juin et jusqu'au dimanche 9 juin sur le site d'arrivée (place de la Libération et chemin de Halage du Cher),
- du samedi 8 juin, 17h, jusqu'au dimanche 9 juin sur l'aire d'accueil camping-car du Champanet (rue de la Piscine),
- le dimanche 9 juin jusqu'à la fin de l'épreuve, rue Miranda de Ebro (entre le rond-point des villes jumelées et la rue Molière), quai d'Yèvre et Pont Molière.
Les riverains et les ayants droit ne pourront reprendre leur marche qu'au signalement des forces de l'ordre ou des signaleurs qui encadrent la course.

Les seuls véhicules autorisés seront ceux de l'organisation, des officiels, de la presse, de sécurité, de police de santé et de secours.

Les routes seront protégées et sécurisées par les forces de police, les véhicules d'organisation et les signaleurs mis en place par l'organisateur jusqu'au passage du dispositif de « fin de course ».

CONTACT PRESSE :

ISABELLE SICARD
CHARGÉE DES RELATIONS PRESSE
02.48.53.06.11

.....